



1 rue de l'église sud, Lacolle, j0j 1j0

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la municipalité de Lacolle;

Que les conseillers ont adoptés à la séance ordinaire du 14 juillet 2026 le règlement suivant :

Règlement 2026-0256 TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sise 1, rue de l'Église Sud Lacolle, durant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 à 17 heures.

Ce règlement entre en vigueur le 15 juillet 2026 conformément à la Loi.

Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

DONNÉ À LACOLLE ce 15^{ième} jour de juillet 2026.

Silvio Gaudio

Directeur général et greffier-trésorier